



RECRUTEMENT RESERVE SANS CONCOURS  
D'ADJOINTS TECHNIQUES DE RECHERCHE ET DE FORMATION  
DE 2<sup>e</sup> CLASSE BAP G  
PATRIMOINE, LOGISTIQUE, PREVENTION et RESTAURATION

RÉGION ACADEMIQUE  
HAUTS-DE-FRANCE

SESSION 2017

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

AVIS DE RECRUTEMENT

Département  
des examens  
et concours  
DEC 3.2

Un recrutement réservé sans concours d'adjoints techniques de recherche et formation de 2<sup>e</sup> classe BAP G – Patrimoine, logistique, prévention et restauration - est organisé pour la session 2017.

MISSION D'UN ADJOINT TECHNIQUE DE RECHERCHE ET FORMATION:

Dossier suivi par  
Sophie BATIQUE  
Chef de bureau

Un adjoint technique de Recherche et Formation est chargé des tâches d'exécution ou de service intérieur dans les établissements où il exerce ses activités.

Karine BOCQUET  
Gestionnaire

Les agents recrutés dans les conditions prévues au 3<sup>o</sup> de l'article 5 de la loi du 12 mars 2012 accomplissent un stage d'une durée de six mois.

Téléphone  
03 28 37 16 40/42

A l'issue du stage, les stagiaires dont les services ont donné satisfaction sont titularisés. Les autres stagiaires peuvent, après avis de la commission administrative paritaire, être autorisés à effectuer un stage complémentaire d'une durée maximale de six mois. Si le stage complémentaire a été jugé satisfaisant, les intéressés sont titularisés.

Mél  
ce.dec@ac-lille.fr

CONDITIONS D'ACCÈS :

Rectorat de Lille  
20 rue Saint Jacques  
BP 709  
59033 LILLE CEDEX

Le dispositif institué par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 est prorogé de deux ans (cf. article 41 de la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 et décret n°2016-1085 du 3 août 2016).

Pourront se présenter à la fois les agents dont l'éligibilité a été acquise lors du dispositif initial ( articles 2 et 4 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012, aux articles 1 à 5 du décret n°2012-631 du 3 mai 2012, et à l'article 1 du décret n°2012-1513 du 28 décembre 2012) et ceux qui acquièrent cette éligibilité en application des nouvelles dispositions fixées par la loi du 20 avril 2016 prévoyant notamment un décalage de deux ans dans les dates d'observation.

Aucune limite d'âge n'est opposable aux candidats.

Aucun diplôme n'est exigé des candidats.

COMPOSITION DU DOSSIER :

Le dossier de candidature comporte :

- Une lettre de candidature
- Un curriculum vitae détaillé indiquant les emplois occupés

A renvoyer au bureau des concours administratifs :

RECTORAT DE LILLE  
DEC 3.2  
20 rue Saint Jacques  
BP 709  
59033 LILLE CEDEX

La réception du dossier complet vaut inscription.

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE:

IMPERATIVEMENT pour le jeudi 18 mai 2017 avant minuit le cachet de la Poste faisant foi. Tout dossier reçu hors délai entraîne l'élimination du candidat.

MODALITES DE SÉLECTION : Décret N°2012-631 du 3 Mai 2012

Entretiens :

Au terme de l'examen de l'ensemble des dossiers de candidature déposés dans le délai fixé dans le présent avis de recrutement, la commission auditionne les candidats. Les entretiens se dérouleront en juin 2017.

A l'issue des entretiens, la commission arrête, par ordre d'aptitude, la liste des candidats déclarés aptes, en prenant notamment en compte les acquis de l'expérience professionnelle.

Cette liste sera publiée sur le site Internet de l'Académie ([www1.ac-lille.fr](http://www1.ac-lille.fr) > examens et concours) au début du mois de juillet.

NOMBRE DE POSTES : 2 postes d'opérateur-trice logistique.

AFFECTATION : Académie de Lille

Lille, le 27 mars 2017

Luc JOHANN

Par la Fonction et par délégation,  
Le Secrétaire Général de l'Académie  
Par délégation, le Secrétaire Général Adjoint

Frédéric PATOUT